



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

Version synthétique

Rapport de gestion synthétique

Données démographiques et économiques

14 rue des Pyramides
CS 60322
75041 PARIS CEDEX 01

www.crpn.fr

TABLE DES MATIÈRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2024.....	4
RAPPORT DE GESTION SYNTHÉTIQUE 2024	7
1. Évolution du résultat net sur 5 ans	7
2. Régime	7
3. Réserves.....	9
4. États financiers	11
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES.....	13
1. Cotisations	13
1.1 Cotisations comptabilisées	13
1.2 Taux de cotisation	14
1.3 Décomposition de la variation des cotisations	15
2. Actifs	15
2.1 Masse salariale.....	16
2.2 Nombre d'actifs.....	17
2.3 Équivalents Temps Plein	18
3.1. Prestations du Fonds de retraite	19
3.1.1 Montant des prestations versées	20
3.1.2 Poids de l'inflation.....	21
3.1.3 Nombre de pensions versées	22
3.1.4 Nombre de liquidations	23
3.2. Prestations du Fonds de majoration	25
3.2.1 Montant des prestations versées	25
3.2.2 Nombre de prestations versées	26
3.3. Prestations des « Mesures 2023 » du Fonds de majoration	27
3.4. Prestations du Fonds d'assurance	28
3.5. Prestations du Fonds social	29

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU AU 31 DÉCEMBRE 2024

Commissaire du Gouvernement Représentant le Ministre chargé de la Sécurité sociale Thomas SEPULCHRE Chef du Bureau des régimes professionnels de retraite et Institutions de la protection sociale complémentaire (3C) Direction de la Sécurité Sociale (DSS)	Représentant le Ministre chargé de l'Aviation civile Claire PIUMATO Directrice du travail, adjointe au chef de la mission du droit du travail et des affaires sociales à la direction du transport aérien de la direction générale de l'aviation civile (DGAC)
PRÉSIDENCE	Président : Michel JANOT Vice-Président : Romain RAQUILLET
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES EMPLOYEURS (catégorie Employeurs) NOMMÉS PAR ARRÊTÉ (par ordre alphabétique du nom du titulaire par représentation)	
Titulaires	Suppléants
Représentant les organisations professionnelles des employeurs du transport et du travail aérien (FNAM et SCARA)	
Christelle ANCHISI	Bruno CAMILLO
Jean-Pierre BES	Maurice SERINET
Didier NICOLINI	Guillaume LAURENT
Michèle PAIRAULT-MEYZER	Florence FORMERY
Olivier PRÉVOST	Frédérique LACOMBE
Romain RAQUILLET	Claire DUPIRE
Laurent TIMSIT	Isabelle MICHALAK
Pascal WEIL	Bertrand d'YVOIRE
Représentant les organismes représentatifs de l'industrie aéronautique (GIFAS)	
Richard MONNOYER	Hélène TINLOT
Représentant les ministères employeurs de personnel navigant professionnel (MINISTÈRE DES ARMÉES - MINISTÈRE DES TRANSPORTS)	
Bénédict SMITH	Brennusia GIUDICELLI
Gérard RUCAY	Marie-Agnès GUYOMARC'H

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES AFFILIÉS ÉLUS (catégorie Affiliés)

(par ordre alphabétique du nom du titulaire dans le collège)

Titulaires

Suppléants

Collège des Essais et Réceptions

SNPNAC

Ludovic GIRARD

Nicolas CRAPPIER

Collège des Pilotes et Autres Navigants Techniques du Transport Aérien

SNPL France ALPA

Yves DESHAYES

Nicolas PRADEILLES

Michel JANOT

Laurent WEISER

Philippe RUBY

Jean-Marc CIOFFI

Collège du Personnel Navigant Commercial du Transport Aérien

SNPNC-FO et UNSA PNC

Stéphanie DULAU

David COLLET

Franck GRELIN

Rodolphe HENRIQUES

UNAC CFE-CGC SNGAF

Alexandre TAUGOURDEAU

Fabrice LEVIEUX

Collège du Travail Aérien

SNPNAC

Manot MAGAR

Eric DURAND

Collège des Retraités

APNA SNPL France ALPA SNPNC-FO UNSA PNC

Corinne GAËTAN-REDJAL

Pascal GUERIN

ARAF ARPPNAC ARIT AHORA ANCORA COMINAC SNPNAC

Jean Michel MOUTET

Bernard SCALABRINO

Jean SERRAT

Philippe LARGE

BUREAU

**ADMINISTRATEURS
REPRESENTANT LES EMPLOYEURS**

Didier NICOLINI
Laurent TIMSIT

PRESIDENT

Michel JANOT

**ADMINISTRATEURS
REPRESENTANT LES AFFILIES**

Alexandre TAUGOUDEAU
Yves DESHAYES

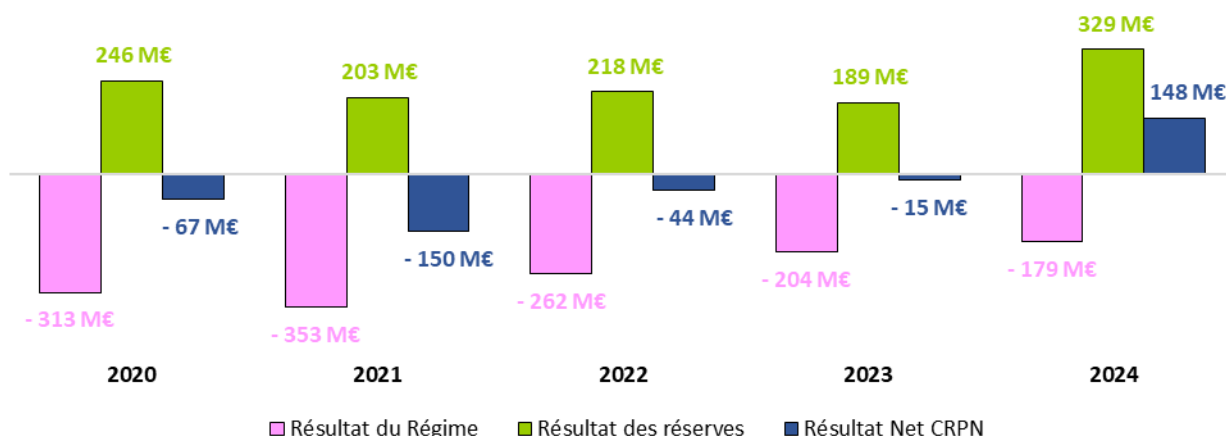
VICE-PRESIDENT

Romain RAQUILLET

RAPPORT DE GESTION SYNTHÉTIQUE 2024

1. Évolution du résultat net sur 5 ans

Le résultat net total s'élève à 147,8 M€ en 2024, contre -15,2 M€ en 2023.



*Y compris les coûts de fonctionnement / Résultat des réserves net d'impôt

2. Régime

Le déficit du régime poursuit sa baisse en 2024 et s'établit à 179,5 M€, contre 204,2 M€ en 2023, soit une amélioration de 12,1 %.

Les cotisations progressent de 9,8 % pour atteindre 688,2 M€ en 2024, contre 626,8 M€ en 2023. Cette évolution s'explique par la hausse du taux d'appel, fixé à 111 % en 2024, contre 110 % en 2023, par l'augmentation de la masse salariale soumise à cotisations et par la progression de l'activité de certaines compagnies.

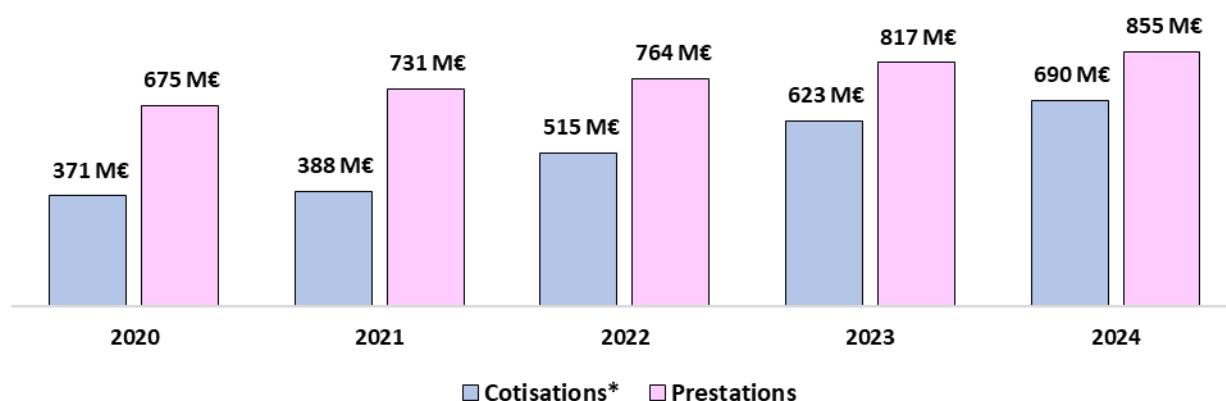
Les prestations augmentent de 4,6 % pour atteindre 855,3 M€ en 2024, notamment sous l'effet de la revalorisation des pensions (IVP) de 3,35 % au 1^{er} janvier 2024.

Le ratio cotisations / prestations remonte à 80,5 % en 2024, contre 76,5 % en 2023, traduisant une meilleure couverture des prestations par les cotisations.

Compte de résultat (tous fonds) du Régime

(en K€)	2024	2023	Variations	
			En valeur	En %
Cotisations	664 428	610 983	53 446	8,7%
Variation du risque sur créances	2 082	(3 681)	5 763	-157%
Prestations (y.c. dotation au Fonds social)	(823 594)	(787 592)	(36 002)	4,6%
Coûts de fonctionnement	(13 808)	(9 495)	(4 313)	45%
FONDS DE RETRAITE	(170 892)	(189 785)	18 893	-10%
Cotisations	20 885	13 205	7 680	58%
Variation du risque sur créances	(69)	(8)	(62)	812%
Prestations	(29 966)	(29 555)	(411)	1,4%
Coûts de fonctionnement	(502)	(356)	(146)	41%
FONDS DE MAJORATION	(9 654)	(16 714)	7 060	-42%
Cotisations	2 814	2 575	239	9,3%
Variation du risque sur créances	(3)	(9)	6	-67%
Prestations	(1 727)	(285)	(1 442)	506%
Coûts de fonctionnement	(29)	(3)	(26)	NS
FONDS D'ASSURANCE	1 055	2 278	(1 223)	-54%
Dotation du Fonds de retraite	50	50	0	0,0%
Prestations	(13)	(9)	(5)	53%
Coûts de fonctionnement	(0)	0	(0)	NS
FONDS SOCIAL	36	41	(5)	-12%
Cotisations	688 177	626 813	61 363	9,8%
Variation du risque sur créances	2 009	(3 698)	5 707	-154%
Prestations (y.c. dotation au Fonds social)	(855 300)	(817 440)	(37 860)	4,6%
ENSEMBLE DES 4 FONDS	(165 114)	(194 325)	29 211	-15%
Coûts de fonctionnement	(14 340)	(9 855)	(4 485)	46%
Résultat exceptionnel	0	0	0	NS
RÉSULTAT DU RÉGIME	(179 454)	(204 180)	24 726	-12%

Évolution des cotisations et des prestations sur 5 ans (tous fonds)



* Cotisations nettes de provisions du risque sur créances

3. Réserves

• Allocation stratégique

L'allocation stratégique évolue peu par rapport à 2023. La part des obligations recule à 24 % en 2024, contre 26 % un an plus tôt. L'allocation immobilière suit la même tendance, passant de 28 % à 26 %. À l'inverse, la poche monétaire progresse de 6 % à 9 % sur un an, tandis que les actions hors Europe augmentent légèrement, de 18 % à 19 %.

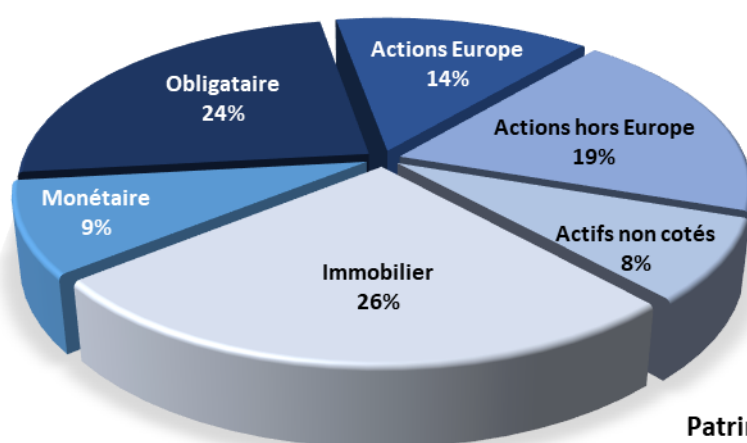
• Performance globale des réserves

La performance globale des réserves financières et immobilières s'établit à 4,9 % en 2024, contre 8,5 % en 2023.

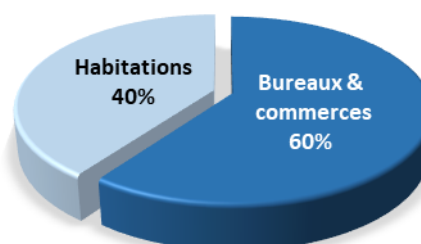
Sur les 20 dernières années, la performance moyenne ressort à 5,5 % en valeur nominale à fin 2024, en recul de 0,2 point par rapport à 2023. En valeur réelle (nette d'inflation), elle s'élève à 3,9 % à fin 2024.

• Répartition des réserves au 31 décembre 2024

Réserves globales



Patrimoine immobilier en valeur vénale



Le résultat des réserves mobilières après impôt s'établit à 342,1 M€ en 2024, contre 190,9 M€ en 2023.

Ce résultat se décompose comme suit :

- Canton Retraite : 301,6 M€
- Canton Majoration : 40,1 M€
- Canton Assurance : 0,4 M€

Le résultat des réserves immobilières de la CRPN (hors SCI) baisse à -14,9 M€ en 2024 contre -2,0 M€ en 2023, principalement sous l'effet de la baisse des loyers liée à la cession de l'immeuble de Neuilly-sur-Seine (35 rue du Pont) à la SCI Levant et d'une dépréciation de 21,5 M€ sur les immeubles.

Le résultat cumulé des réserves immobilières de la CRPN et de ses SCI s'élève à -79,1 M€ en 2024, contre -23,5 M€ en 2023, en raison de la baisse des valeurs d'expertise et des dépréciations d'actifs immobiliers.

Le tableau ci-après reprend l'ensemble de ces éléments comptables :

(en K€)	2024	2023	Variations	
			En valeur	En %
Résultat net du portefeuille avant IS	397 925	204 934	192 991	94%
Résultat sur filiales immobilières	(52 829)	(8 054)	(44 775)	556%
Résultat courant du patrimoine immobilier direct*	(11 636)	1 213	(12 849)	NS
Résultat de cession des immeubles	819	(72)	892	NS
Résultat exceptionnel	(2 018)	(146)	(1 872)	NS
Impôts sur les sociétés	(5 053)	(8 939)	3 887	-43%
RÉSULTAT NET TOTAL DES RÉSERVES	327 209	188 936	138 273	73%

* Avant impôts sur les sociétés

Le portefeuille agrégé des valeurs mobilières atteint 3 711 M€ en valeur de marché au 31 décembre 2024, en hausse de 96 M€ par rapport à 2023.

Au 31 décembre 2024, la plus-value latente agrégée du portefeuille financier ressort à 526,9 M€. Elle correspond à l'écart entre la valeur de marché et le prix de revient comptable des actifs, nette des provisions.

La valeur du patrimoine immobilier du groupe CRPNPAC avec ses 8 SCI s'élève à 1 362,5 M€ à fin 2024, contre 1 475,4 M€ fin 2023, soit une baisse de 7,7 %, liée au repli des valeurs vénales retenues dans la valorisation.

Le patrimoine global brut de la CRPNPAC, composé du portefeuille financier et du patrimoine immobilier, demeure globalement stable à 5,1 Md€ à fin 2024.

● Perspectives 2025

En 2025, **les paramètres du régime** évoluent de la façon suivante par rapport à 2024 :

- Maintien du taux d'appel à 111 % ;
- Hausse du plafond de la Sécurité sociale de 3 864 € à 3 925 € ;
- Revalorisation des pensions de 1,13 % au 1er janvier 2025 ;
- Maintien des deux dispositifs d'allègement de charges : la Réduction générale des cotisations patronales compensée par l'État et l'exonération LODEOM qui doit faire l'objet d'une convention avec l'Outre-Mer ;
- Maintien du taux de cotisation du Fonds de majoration à 1,08 % ;
- Maintien du taux de cotisation pour les Mesures 2023 du Fonds de majoration à 0,40 % pour financer les nouvelles prestations du décret N°2023-1064 du 20/11/2023.

4. États financiers

• Bilan synthétique

(en K€)	2024	2023	Variations	
			En valeur	En %
Actif immobilisé	1 036 370	1 078 007	(41 637)	-3,9%
Actif circulant	3 541 593	3 365 315	176 278	5,2%
<i>Dont valeurs mobilières de placement</i>	3 415 323	2 598 664	816 659	31%
TOTAL DE L'ACTIF	4 577 963	4 443 322	134 641	3,0%
Fonds de réserves	4 259 211	4 111 456	147 755	3,6%
Provisions pour risques et charges	1 947	1 729	218	13%
Dettes financières et autres dettes	316 805	330 137	(13 332)	-4,0%
TOTAL DU PASSIF	4 577 963	4 443 322	134 641	3,0%

• Synthèse des résultats

(en K€)	2024	2023	Variations	
			En valeur	En %
Résultat du Régime	(179 454)	(204 180)	24 726	-12%
Résultat des réserves*	327 209	188 936	138 273	73%
<i>Résultat des réserves mobilières</i>	342 116	190 896	151 220	79%
<i>Résultat des réserves immobilières</i>	(14 906)	(1 960)	(12 946)	661%
RÉSULTAT NET GLOBAL	147 755	(15 244)	162 999	NS

* Après impôts sur les sociétés

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET ÉCONOMIQUES

1. Cotisations

Les données qui suivent portent sur les cotisations comptabilisées au titre de l'ensemble des fonds, à l'exclusion des opérations diverses de clôture.

1.1 Cotisations comptabilisées

Les cotisations comptabilisées sur l'ensemble des fonds s'établissent à 690 M€ en 2024, contre 624 M€ en 2023, soit une hausse de 11 % sur un an. Cette progression s'inscrit dans une trajectoire de reprise continue depuis la crise sanitaire survenue en 2020 (371 M€). Sur l'ensemble de la période 2020-2024, les cotisations ont ainsi augmenté de 319 M€, soit +86 %. Pour rappel, le niveau des cotisations avant la crise sanitaire était de 553 M€ en 2019.

Cotisations comptabilisées ¹						
(en M€)	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
1. Groupe Air France	245	254	343	425	470	11%
<i>Dont Air France</i>	210	209	287	356	390	9,6%
<i>Dont Transavia</i>	14	22	37	48	58	20%
2. EasyJet	16	18	24	28	31	10%
3. Groupe Airbus	20	20	19	21	23	8,0%
4. Administration Publique	13	13	13	14	15	6,9%
5. Corsair International	6,9	8,1	10	12	13	9,3%
6. Air Caraïbes Atlantique	5,7	5,3	7,5	8,4	10	19%
7. Volotea SA	1,9	2,5	4,9	6,7	8,5	28%
8. Air Tahiti Nui	4,7	3,8	5,0	6,0	7,0	16%
9. Malta Air Limited	1,1	2,0	3,9	6,4	9,3	45%
10. Autres employeurs	52	57	68	78	88	12%
11. Affiliés volontaires	0,6	0,3	0,4	0,6	0,6	-4,8%
12. Chômage Unedic	4,1	7,4	15	15	13	-16%
13. RGCP & Exonération LODEOM	0,0	0,5	1,2	1,6	1,7	7,3%
COTISATIONS	371	392	516	624	690	11%
<i>Évolution</i>		5,5%	32%	21%	11%	

¹ Cotisations tous fonds confondus (hors OD de clôture)

- ✎ Les cotisations du Groupe Air France passent de 425 M€ en 2023 à 470 M€ en 2024, soit +11 % (+45 M€) sur un an. Par rapport à 2020, la hausse atteint 225 M€ (+92 %). Le groupe reste le premier contributeur avec 68 % du total des cotisations en 2024.
- ✎ Au sein du Groupe Air France, les cotisations de la société Air France progressent de 9,6 % sur un an, à 390 M€ (+34 M€), tandis que celles de Transavia progressent de 20 %, à 58 M€ (+10 M€). Depuis 2020, les cotisations de Transavia ont été multipliées par plus de 4. C'est l'une des progressions les plus marquées de la période.
- ✎ EasyJet atteint 31 M€ de cotisations en 2024, en hausse de 10 % sur un an. Par rapport à 2020, la hausse est de 15 M€, soit +89 %. La société confirme sa croissance en 2024, mais à un rythme plus modéré que certaines autres compagnies low-cost :
 - Malta Air : +45 % sur un an, à 9,3 M€ en 2024 ;
 - Volotea SA : +28 % par rapport à 2023, à 8,5 M€.
- ✎ Les cotisations du Groupe Airbus passent de 21 M€ à 23 M€, soit une hausse de 8,0 % sur un an. Sur la période 2020-2024, la progression demeure modérée avec une augmentation de 2,6 M€, soit 13 %. Le groupe a néanmoins fait preuve d'une résilience plus marquée face à la crise sanitaire.
- ✎ Les entités composant l'Administration Publique voient leurs cotisations augmenter de 1,0 M€ (+6,9 %) entre 2023 et 2024, à 15 M€. Comparativement à 2020, la hausse représente 19 %, avec une trajectoire régulière et peu heurtée.
- ✎ Chez les autres employeurs, l'ensemble des cotisations représente 88 M€ en 2024, en hausse notable de 12 % sur un an. Par rapport à 2020, la hausse représente plus de 68 % (+36 M€), portée par un ensemble d'acteurs diversifiés.
- ✎ Enfin, les versements en provenance de l'UNEDIC sont en baisse sensible de 16 %, avec 13 M€ collectés en 2024, contre 15 M€ un an auparavant. Par ailleurs, le dispositif RGCP (Réduction générale des cotisations patronales) et les exonérations LODEOM ont permis à la CRPN de collecter 1,7 M€ de cotisations, en hausse de 7,3 % sur un an.

1.2 Taux de cotisation

Évolution des taux de cotisation sur la période

(en %)	2020	2021	2022	2023	2024
Fonds de retraite	23,11%	23,22%	23,33%	23,43%	23,64%
Fonds de majoration (plafonné à 1 PSS)	0,68%	0,68%	0,68%	1,08%	1,08%
Mesures 2023 (plafonné à 1 PSS)					0,04%
Fonds d'assurance	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%	0,10%
ENSEMBLE (avec correction sur les fonds à 1 PSS)	23,55%	23,66%	23,77%	24,07%	24,30%
Évolution	0,5%	0,5%	0,5%	1,3%	1,0%

1.3 Décomposition de la variation des cotisations

Décomposition de la variation des cotisations entre 2023 et 2024

VARIATION DES COTISATIONS 2023 à 2024		11%
Hors la part des cotisations non génératrices de droits (UNEDIC) et cotisations non relatives à l'année d'activité.		
VARIATION DES COTISATIONS 2023 à 2024 = (a) x (b)		10%
dont :	(a) Variation des Taux de cotisation	1,0%
	(b) Variation de la Masse salariale brute non plafonnée = (c) x (d)	8,9%
dont :	(c) Variation des ETP = (e) * (f)	4,4%
	dont : (e) Nombre de PN physiques	3,3%
	(f) NBJ moyen	1,1%
	(d) Variation du Salaire moyen théorique = (g) x (h)	4,3%
	dont : (g) Inflation	2,0%
	(h) Autres	2,2%

- ↳ La hausse des cotisations entre 2023 et 2024 s'établit à 11 % en données brutes, et à 10 % hors la part des cotisations non génératrices de droits de l'UNEDIC et hors cotisations non relatives à l'année d'activité.
- ↳ La progression de 10 % s'explique par la hausse de 1,0 % des taux de cotisation en 2024 et par la variation de 8,9 % de la masse salariale brute non plafonnée.
- ↳ La hausse de la masse salariale résulte elle-même de deux composantes de niveau proche :
 - D'une part, la progression des ETP, estimée à 4,4 %, sous l'effet combiné de la hausse du nombre de PN physiques (+3,3 %) et du nombre moyen de jours cotisés (+1,1 %) ;
 - D'autre part, la hausse du salaire moyen théorique, évaluée à 4,3 %, portée par l'inflation (+2,0 %) et les autres facteurs (+2,2 %).

2. Actifs

Les données sur les actifs présentées ci-dessous proviennent des **carrières non encore validées** enregistrées dans le système d'information du Régime. En conséquence, **ces données sont provisoires et susceptibles d'évoluer** à mesure que les déclarations sociales et les régularisations de carrière seront effectuées. Ces informations doivent être interprétées avec prudence et ne sauraient être considérées comme définitives, dans l'attente des consolidations et validations qui seront prises en compte dans les rapports ultérieurs.

2.1 Masse salariale

La masse salariale plafonnée majorée continue à se consolider en 2024 et s'établit à 2 769 M€, contre 2 543 M€ en 2023, soit +8,9 % sur un an. Cette hausse prolonge la dynamique de reprise observée depuis 2021, mais à un rythme moins soutenu qu'en 2022 (+30 %) et 2023 (+20 %).

Masse salariale plafonnée majorée²

(en M€)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)	2023 (p)	2024 (p)	N/N-1
1. Groupe Air France	1 043	1 077	1 446	1 771	1 916	8,2%
<i>Dont Air France</i>	896	886	1 209	1 483	1 589	7,1%
<i>Dont Transavia</i>	61	92	155	201	239	18%
2. EasyJet	70	76	102	119	125	5,5%
3. Groupe Airbus	87	85	83	88	94	7,2%
4. Administration Publique	54	55	54	57	62	8,5%
5. Corsair International	29	34	44	50	54	7,4%
6. Air Caraïbes Atlantique	24	23	32	36	42	17%
7. Volotea SA	7,8	11	21	28	35	23%
8. Air Tahiti Nui	21	16	21	26	29	13%
9. Malta Air Limited	4,7	7,6	17	29	41	42%
10. Autres employeurs	238	227	292	331	363	9,8%
11. Affiliés volontaires	1,7	1,5	1,5	2,5	2,4	-6,8%
12. Chômage Unedic	17	17	10	6,4	4,9	-24%
MASSE SALARIALE PLAFONNÉE MAJORÉE	1 598	1 631	2 124	2 543	2 769	8,9%
<i>Évolution</i>		2,1%	30%	20%	8,9%	

Données provisoires

- ↳ La progression reste très concentrée sur les grands groupes, au premier rang desquels figure le Groupe Air France, dont la masse salariale atteint 1 916 M€ en 2024. À lui seul, le groupe représente près de 69 % de la masse salariale totale. Sa hausse de 145 M€ (+8,2 %) sur un an contribue très fortement à la progression d'ensemble.
- ↳ Le Groupe Airbus affiche une hausse marquée de sa masse salariale en 2024, à 94 M€ contre 88 M€ en 2023, soit une variation de 7,2 %. Par rapport à 2020, l'évolution demeure contenue, dans le prolongement d'une trajectoire globalement stable.
- ↳ Les compagnies low-cost poursuivent leur essor en 2024. Transavia se maintient au premier rang de ce segment avec 239 M€ de masse salariale plafonnée majorée, en hausse de 18 % sur un an, devant EasyJet à 125 M€ (+5,5 %). Les progressions les plus dynamiques sont observées chez Malta Air, +42 % à 41 M€, et Volotea, +23 % à 35 M€. Entre 2020 et 2024, la masse salariale cumulée de ces quatre compagnies passe de 143 M€ à 440 M€, soit une hausse de 208 % contre 73 % seulement pour l'ensemble de la masse salariale sur la même période.
- ↳ Parmi les compagnies régulières, la masse salariale d'Air Caraïbes enregistre la hausse la plus soutenue (+17 %), avec 42 M€ en 2024 contre 36 M€ un an plus tôt. En termes de volume, la masse salariale de Corsair demeure la plus importante, avec 54 M€, en progression de 7,4 % sur un an.

² Masse salariale plafonnée à 8 PASS majorée, à distinguer de la masse salariale non plafonnée.

De son côté, Air Tahiti Nui affiche également une évolution soutenue, avec une masse salariale portée de 26 M€ à 29 M€ entre 2023 et 2024, soit une progression de 13 %.

- ↳ Les autres employeurs enregistrent en 2024 une hausse de 9,8 % de leur masse salariale sur un an, pour atteindre 363 M€. Par rapport à 2020, la progression apparaît nettement plus marquée, avec une augmentation de 53 %, soit +126 M€, illustrant le dynamisme de cet ensemble d'entreprises diversifiées.

2.2 Nombre d'actifs

Le nombre d'actifs s'établit à 37 768 en 2024, contre 36 550 en 2023, soit une hausse de 3,3 %. Cette progression prolonge la reprise engagée depuis 2022, après le repli observé en 2020 et 2021. Par rapport à 2020, le nombre d'actifs augmente de 2 323, soit +6,6 %. L'année 2024 confirme donc une dynamique positive, mais plus modérée que celle observée sur la masse salariale.

Nombre d'actifs³

(en nombre d'actifs)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)	2023 (p)	2024 (p)	N/N-1
1. Groupe Air France	21 962	20 105	20 706	22 000	22 992	4,5%
Dont Air France	18 981	16 760	16 948	17 876	18 558	3,8%
Dont Transavia	1 331	1 781	2 448	2 918	3 250	11%
2. EasyJet	1 817	1 612	1 690	1 890	1 806	-4,4%
3. Groupe Airbus	342	352	321	341	343	0,6%
4. Administration Publique	581	576	562	587	611	4,1%
5. Corsair International	701	788	813	807	820	1,6%
6. Air Caraïbes Atlantique	753	738	732	748	794	6,1%
7. Volotea SA	477	580	911	1 115	1 190	6,7%
8. Air Tahiti Nui	383	319	323	358	370	3,4%
9. Malta Air Limited	301	391	710	998	986	-1,2%
10. Autres employeurs	5 737	5 512	6 183	6 444	6 532	1,4%
11. Affiliés volontaires	23	21	26	26	21	-19%
12. Chômage Unedic	2 368	2 440	1 811	1 236	1 303	5,4%
NOMBRE D'ACTIFS	35 445	33 434	34 788	36 550	37 768	3,3%
Évolution		-5,7%	4,0%	5,1%	3,3%	

Données provisoires

- ↳ Le Groupe Air France reste le premier employeur, avec 22 992 actifs en 2024, contre 22 000 en 2023, soit une progression de 4,5 % sur un an. Au sein du groupe, Air France rassemble désormais 18 558 actifs, en hausse de 3,8 % par rapport à l'année précédente. Transavia poursuit pour sa part sa dynamique de croissance, avec 3 250 actifs en 2024 contre 2 918 en 2023 (+11 %). Depuis 2020, les effectifs de Transavia ont plus que doublé, passant de 1 331 à 3 250 navigants en 2024 (+144 %).

³ Y compris Affiliés volontaires et Chômage Unedic. Un actif peut avoir travaillé dans plusieurs entreprises au cours de la même année.

- ✎ Le Groupe Airbus reste très stable avec 343 actifs en 2024, contre 341 en 2023, soit +0,6 %. Son niveau reste quasiment inchangé par rapport à 2020 (342 navigants). Ainsi, Airbus se distingue par une évolution très peu volatile.
- ✎ Les évolutions apparaissent plus contrastées pour les compagnies low-cost. La progression des effectifs de Transavia demeure la plus dynamique, avec une progression de 11 % sur un an, tandis que Volotea affiche une croissance de 6,7 % de ses actifs. À l'inverse, EasyJet enregistre un repli en 2024, avec 1 806 actifs contre 1 890 un an plus tôt, soit une baisse de 4,4 %. Malta Air affiche également un léger recul, avec 986 actifs contre 998 en 2023 (-1,2 %).
- ✎ Les autres employeurs rassemblent 6 532 actifs en 2024, contre 6 444 en 2023, soit +1,4 %. Par rapport à 2020, la hausse atteint 14 %, ce qui confirme leur dynamisme sur la période, même si la progression 2024 est plus modérée.

2.3 Équivalents Temps Plein

Le nombre d'ETP s'élève à 30 929 en 2024, contre 29 616 en 2023, soit une hausse de 4,4 % sur un an. Cette progression confirme la poursuite de la reprise du volume d'activité déclaré sur l'année. Comparativement à 2020, l'augmentation atteint 34 %. L'exercice 2024 s'inscrit dans une logique de consolidation, avec une progression légèrement plus modérée que celle enregistrée l'année précédente.

Nombre d'Équivalents Temps Plein⁴

(en nombre d'ETP)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)	2023 (p)	2024 (p)	N/N-1
1. Groupe Air France	14 757	17 843	18 065	18 960	19 788	4,4%
<i>Dont Air France</i>	12 739	15 293	15 246	15 847	16 267	2,6%
<i>Dont Transavia</i>	804	1 219	1 773	2 153	2 478	15%
2. EasyJet	961	1 566	1 545	1 712	1 667	-2,7%
3. Groupe Airbus	310	312	293	307	326	6,3%
4. Administration Publique	519	527	507	517	537	4,0%
5. Corsair International	428	626	705	736	759	3,0%
6. Air Caraïbes Atlantique	426	560	593	598	614	2,5%
7. Volotea SA	193	334	448	604	721	19%
8. Air Tahiti Nui	359	314	315	341	356	4,4%
9. Malta Air Limited	137	290	384	571	824	44%
10. Autres employeurs	3 577	3 867	4 393	4 760	4 871	2,3%
11. Affiliés volontaires	18	16	15	19	15	-18%
12. Chômage Unedic	1 393	1 241	694	490	451	-8,1%
NOMBRE D'ETP	23 079	27 496	27 956	29 616	30 929	4,4%
<i>Évolution</i>		19%	1,7%	5,9%	4,4%	
<i>Données provisoires</i>						

⁴ Y compris Affiliés volontaires et Chômage Unedic.

- ↳ Dans le prolongement de la hausse de 4,5 % de ses effectifs, le Groupe Air France enregistre également une progression de 4,4 % de ses ETP sur un an, atteignant 19 788 ETP en 2024 contre 18 960 en 2023. Cette évolution est principalement portée par Transavia (+15 %), tandis qu’Air France affiche une hausse plus modérée (+2,6 %). Sur l’ensemble de la période, les ETP du groupe progressent de 35 % par rapport à 2020, en lien avec la reprise de l’activité de l’ensemble du secteur.
- ↳ Les ETP des compagnies low-cost présentent des évolutions contrastées en 2024. Volotea et Malta Air poursuivent leur progression, avec des hausses respectives de 19 % et 44 % sur un an, tandis qu’EasyJet recule légèrement de 2,7 %. Par rapport à 2020, les évolutions demeurent toutefois très soutenues : les ETP de Volotea passent de 193 à 721 (+274 %), ceux de Malta Air de 137 à 824 (+503 %) et ceux d’EasyJet de 961 à 1 667 (+73 %). Ces trajectoires confirment le renforcement progressif du poids des compagnies low-cost dans le volume d’activité global du secteur.
- ↳ Les autres employeurs totalisent 4 871 ETP en 2024, contre 4 760 en 2023, soit une hausse de 2,3 % sur un an. Cette progression est légèrement plus soutenue que celle de leur nombre d’actifs sur la même période (+1,4 %), ce qui suggère une légère hausse du volume moyen d’activité par actif. Par rapport à 2020, les ETP des autres employeurs progressent de 36 %, tandis que leur nombre d’actifs n’augmente que de 14 %.

3.1. Prestations du Fonds de retraite

Le tableau suivant présente l’évolution du PASS, de l’IVP et de l’IVSC entre 2020 et 2024, ainsi que leurs taux de variation annuelle.

	PASS	Variation	IVP	Variation	IVSC	Variation
2020	41 136 €	1,51%	40,0649	0,76%	33,9056	0,76%
2021	41 136 €	0,00%	40,0649	0,00%	33,9056	0,00%
2022	41 136 €	0,00%	41,2068	2,85%	34,8719	2,85%
2023	43 992 €	6,94%	43,7952	6,28%	37,0624	6,28%
2024	46 368 €	5,40%	45,2611	3,35%	38,3029	3,35%

3.1.1 Montant des prestations versées

Les prestations du Fonds de retraite s'élèvent à 823 M€ en 2024, contre 787 M€ en 2023, soit une hausse de 4,5 % sur un an. Cette progression s'explique en premier lieu par la hausse de l'IVP de 3,35 % en 2024. Par rapport à 2020, l'augmentation atteint 171 M€, soit +26 %.

Montant des prestations versées par le Fonds de retraite

(en M€)	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Droits directs en liquidation totale	560	614	644	686	716	4,3%
<i>Prestations directes après TA</i>	159	185	193	205	214	4,3%
<i>Prestations directes sans TA</i>	401	429	451	481	502	4,3%
Droits directs en Temps Alterné	8,3	4,0	4,3	6,6	9,2	39%
Total Droits directs	569	618	648	693	725	4,6%
Droits dérivés conjoints	81	81	85	92	96	4,2%
Droits dérivés enfants	1,6	1,6	1,5	1,6	1,4	-10%
Total Droits indirects	82	83	87	94	97	4,0%
Capital unique	0,5	0,8	0,7	0,7	1,0	37%
PRESTATIONS FONDS DE RETRAITE	652	702	735	787	823	4,5%
<i>Évolution</i>		7,7%	4,8%	7,1%	4,5%	

- ↳ En 2024, les prestations directes (hors Temps Alterné) atteignent 716 M€, contre 686 M€ un an plus tôt, soit une hausse de 4,3 %. Elles constituent ainsi la part prépondérante des versements du Fonds de retraite, à hauteur de 87 %. Parmi elles, les prestations directes liquidées après une période de Temps Alterné représentent 30 % des montants versés, une proportion stable depuis 2021.
- ↳ Les prestations liées au Temps Alterné enregistrent une nette progression en 2024, atteignant 9,2 M€ contre 6,6 M€ en 2023, soit une hausse de 39 % sur un an. Après le recul marqué observé en 2021, année au cours de laquelle ces prestations avaient diminué de 52 %, elles affichent une hausse cumulée de 133 % sur les trois dernières années.
- ↳ Les prestations versées aux réversataires s'établissent à 97 M€ en 2024, soit +4,0 % sur un an. La hausse est régulière sur l'ensemble de la période, avec un passage de 82 M€ en 2020 à 97 M€ en 2024, représentant une augmentation de 18 % en quatre ans.
- ↳ Enfin, les versements en capital unique demeurent très marginaux en montant, s'établissant à 1,0 M€ en 2024, contre 0,7 M€ un an plus tôt.

3.1.2 Poids de l'inflation

Poids de l'inflation en 2024 (année de base 2019)

(en M€)	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Prestations hors IVP	565	614	627	632	642	1,6%
Coût de l'IVP *	4,0	3,9	21,3	61	82	35%
Droits directs	569	618	648	693	725	4,6%
Prestations hors IVP	82	82	84	86	87	1,4%
Coût de l'IVP *	0,6	0,6	2,8	7,9	10,4	32%
Droits dérivés	82	83	87	94	97	4,0%
Capital unique	0,5	0,8	0,7	0,7	1,0	37%
Prestations totales hors IVP	647	696	710	718	729	1,6%
Coût total de l'IVP *	4,6	4,5	24,1	69	93	35%
PRESTATIONS FONDS DE RETRAITE	652	702	735	787	823	4,5%
Évolution	5,2%	7,7%	4,8%	7,1%	4,5%	
POIDS DE L'INFLATION *	0,7%	0,6%	3,3%	8,7%	11,3%	
Rappel évolution de l'IVP	0,76%	0,00%	2,85%	6,28%	3,35%	

*Année de base : 2019

Sous l'effet de la hausse de l'IVP depuis 2019, le poids cumulé de l'inflation s'élève à 195 M€ à fin 2024. Sur les 823 M€ de prestations versées en 2024, l'inflation représente 93 M€ pour cette seule année, soit 11,3 % du montant total des prestations.

3.1.3 Nombre de pensions versées

Le nombre total de pensions versées par le Fonds de retraite s'établit à 25 409 en 2024, contre 24 882 en 2023, soit une hausse de 2,1 %. Cette progression s'inscrit dans une tendance de hausse régulière depuis 2021. Comparativement à 2020, il y a eu 1 090 pensions en plus, soit une hausse de 4,5 %. L'évolution du nombre de pensions reste donc positive, mais nettement plus modérée que celle des montants versés.

Nombre de pensions versées par le Fonds de retraite

(en nombre de pensions)	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Droits directs en liquidation totale	19 049	19 552	19 885	20 098	20 357	1,3%
<i>Prestations directes après TA</i>	4 381	4 475	4 516	4 542	4 584	0,9%
<i>Prestations directes sans TA</i>	14 668	15 077	15 369	15 556	15 773	1,4%
Droits directs en Temps Alterné	1 322	546	548	697	905	30%
Total Droits directs	20 371	20 098	20 433	20 795	21 262	2,2%
Droits dérivés conjoints	3 630	3 694	3 766	3 804	3 878	1,9%
Droits dérivés enfants	318	313	294	283	269	-4,9%
Total Droits indirects	3 948	4 007	4 060	4 087	4 147	1,5%
NOMBRE DE PENSIONS	24 319	24 105	24 493	24 882	25 409	2,1%
<i>Évolution</i>		-0,9%	1,6%	1,6%	2,1%	

- ↳ Le nombre de pensions directes (hors Temps Alterné) s'élève à 20 357 en 2024, contre 20 098 en 2023 (+1,3 %). Elles constituent toujours l'essentiel des pensions servies par le Fonds de retraite, soit 80 %. Dans le détail, le nombre de pensions directes versées sans passage par une période de Temps Alterné augmente de 1,4 %, tandis que les pensions directes après Temps Alterné progressent plus modérément de 0,9 %. Depuis 2020, le nombre de pensions directes a augmenté de 6,9 % et explique l'essentiel de la hausse globale.
- ↳ Le Temps Alterné enregistre la plus forte progression en 2024 avec une croissance de 30 % sur un an, soit 905 pensions versées contre 697 en 2023. Malgré ce net rebond, le niveau reste encore inférieur à celui de 2020, année durant laquelle 1 322 pensions en Temps Alterné ont été servies. La mise en place de l'activité partielle pendant la crise sanitaire avait en effet fortement atténué l'attractivité du dispositif.
- ↳ Les pensions de réversion s'élèvent à 4 147 en 2024, contre 4 087 en 2023, soit +1,5 %. Depuis 2020, elles augmentent de 5,0 %, en progression régulière, mais modérée.

3.1.4 Nombre de liquidations

En 2024, le nombre total de liquidations atteint 1 326, contre 1 199 en 2023, soit une hausse de 11 %. Cette hausse interrompt la baisse observée entre 2020 et 2022 et confirme la hausse de 3,5 % constatée en 2023. Le volume des liquidations retrouve ainsi un niveau proche de celui de 2021, où 1 335 liquidations avaient été enregistrées.

Nombre de liquidations du Fonds de retraite⁵

(en nombre de liquidations)	2020	2021	2022	2023	2024	N - N-1
Liquidations totales avec pension	1 950	833	633	595	639	44
<i>Liquidations totales après TA</i>	892	133	77	59	76	17
<i>Liquidations totales sans TA</i>	1 058	700	556	536	563	27
Liquidations en Temps Alterné	228	88	102	203	261	58
Liquidations en Droits directs	2 178	921	735	798	900	102
Droits dérivés conjoints	208	236	261	223	257	34
Droits dérivés enfants	34	32	28	38	26	-12
Total Droits indirects	242	268	289	261	283	22
Capital unique	106	146	134	140	143	3
NOMBRE DE LIQUIDATIONS	2 526	1 335	1 158	1 199	1 326	127
<i>Évolution</i>		-47%	-13%	3,5%	11%	

- ↳ Le nombre de liquidations totales en droits directs atteint 639 en 2024, contre 595 en 2023, soit 44 liquidations supplémentaires sur un an. Les liquidations directes, sans passage par le Temps Alterné, demeurent majoritaires avec 563 cas en 2024, soit 88 % de l'ensemble. Cette prépondérance s'explique notamment par le recul marqué du recours au Temps Alterné pendant la crise sanitaire.
- ↳ Parallèlement au nombre de prestations versées (+30 % sur un an), les liquidations en Temps Alterné progressent de 29 % en 2024 avec 261 liquidations, contre 203 en 2023. Cette reprise prolonge la remontée observée depuis 2022.
- ↳ Les liquidations de droits indirects s'élèvent à 283 en 2024, contre 261 en 2023, soit une progression limitée de 8 % sur un an.
- ↳ Le capital unique atteint 143 liquidations en 2024, en évolution modérée au cours des quatre dernières années compte tenu de leur faible volume.

⁵ En raison du délai accordé aux navigants pour faire valoir leurs droits à la retraite, ces données sont susceptibles de varier à la marge.

Nombre de liquidations totales en droits directs tous secteurs d'activité

(en nombre de liquidations)	2020		2021		2022		2023		2024	
	PNC	PNT	PNC	PNT	PNC	PNT	PNC	PNT	PNC	PNT
RCC Air France	920	326	27	4	8	1	5			
Inaptitude	67	32	55	38	44	28	57	30	69	27
Taux Plein	115	132	159	172	138	111	105	117	73	111
Taux Plein fin de Temps Alt.	145	39	51	57	63	10	39	15	39	28
Sans décote	68	73	84	96	116	80	109	84	136	99
Avec décote	21	5	16	17	12	3	20	4	19	5
Coordination européenne	2	4	2	8		3		1		4
Chômage	1		24	23	6	10	6	3	23	6
NOMBRE DE LIQUIDATIONS	1 339	611	418	415	387	246	341	254	359	280

Age moyen des liquidations totales en droits directs tous secteurs d'activité

(en âge moyen)	2020		2021		2022		2023		2024	
	PNC	PNT	PNC	PNT	PNC	PNT	PNC	PNT	PNC	PNT
RCC Air France	56,5	60,3	59,4	56,0	55,5	53,0	57,1			
Inaptitude	51,4	56,5	51,2	57,4	51,6	58,2	51,6	56,4	51,7	57,6
Taux Plein	56,3	61,3	56,1	60,2	56,1	59,8	56,5	60,5	57,4	62,5
Taux Plein fin de Temps Alt.	56,9	62,5	57,7	60,0	58,8	62,8	60,3	63,5	60,1	63,0
Sans décote	62,5	62,8	61,8	62,3	61,7	62,2	61,8	63,1	61,6	62,8
Avec décote	51,7	54,6	52,5	55,8	52,0	53,4	52,8	54,5	53,2	53,2
Coordination européenne	57,3	59,5	53,6	58,1		57,8		51,2		60,5
Chômage	50,1		52,1	53,1	53,0	54,5	52,9	55,2	53,5	53,8
AGE MOYEN DE LIQUIDATION	56,5	60,7	56,6	59,8	57,5	60,2	57,5	60,9	57,7	61,8

3.2. Prestations du Fonds de majoration

Les prestations du Fonds de majoration s'élèvent à 28 M€ en 2024, contre 29 M€ en 2023, soit un recul de 4,9 % sur un an. Après plusieurs années de progression, l'exercice 2024 marque ainsi une première inflexion de la tendance haussière. Le niveau demeure néanmoins sensiblement supérieur à celui de 2020, où ces prestations s'établissaient à 22 M€, ce qui correspond à une progression de 29 % sur l'ensemble de la période.

3.2.1 Montant des prestations versées

Montant des prestations versées par le Fonds de majoration

(en M€)	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Droits directs en liquidation totale	19	26	27	28	26	-6,6%
<i>Prestations directes après TA</i>	7,6	11	11	10	8,6	-14%
<i>Prestations directes sans TA</i>	12	15	16	18	17	-2,3%
Droits directs en Temps Alterné	1,4	0,6	0,6	1,0	1,3	39%
Total Droits directs	21	27	28	29	27	-5,0%
Droits dérivés conjoints	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	-0,1%
Droits dérivés enfants	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	-3,0%
Total Droits indirects	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	-0,6%
PRESTATIONS FONDS DE MAJORATION	22	27	28	29	28	-4,9%
<i>Évolution</i>		27%	3,6%	3,2%	-4,9%	

- ↳ Les pensionnés en droits directs (hors Temps Alterné) ont perçu 26 M€ de prestations en 2024 de la part du Fonds de majoration, contre 28 M€ en 2023 (-6,6 %). Ces prestations représentent 93 % du montant total versé dans l'année. Dans le détail, les prestations directes sans passage par le Temps Alterné reculent de 2,3 %, tandis que les prestations directes après Temps Alterné diminuent plus nettement, de 10 M€ en 2023 à 8,6 M€ en 2024, soit -14 %.
- ↳ Les prestations liées au Temps Alterné progressent à 1,3 M€ en 2024, contre 1,0 M€ en 2023, soit une nette hausse de 39 %. Malgré ce rebond, le montant reste inférieur à celui observé en 2020 (1,4 M€).
- ↳ Enfin, les montants versés aux réversataires demeurent stables en 2024, à 0,7 M€, et conservent un poids très limité dans l'ensemble des prestations du Fonds de majoration.

3.2.2 Nombre de prestations versées

En volume, l'évolution du Fonds de majoration est orientée à la baisse. Le nombre total de prestations versées par ce fonds s'établit à 4 580 en 2024, contre 4 721 en 2023, soit une baisse de 3,0 % sur un an. Cette diminution prolonge la tendance observée depuis 2021. Par rapport à 2020, le nombre de prestations recule de 753, soit -14 % sur l'ensemble de la période.

Nombre de prestations versées par le Fonds de majoration

(en nombre de prestations)	2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
Droits directs en liquidation totale	3 870	4 053	3 971	3 795	3 486	-8,1%
<i>Prestations directes après TA</i>	1 643	1 651	1 491	1 309	1 104	-16%
<i>Prestations directes sans TA</i>	2 227	2 402	2 480	2 486	2 382	-4,2%
Droits directs en Temps Alterné	1 092	430	449	601	787	31%
Total Droits directs	4 962	4 483	4 420	4 396	4 273	-2,8%
Droits dérivés conjoints	172	165	170	171	163	-4,7%
Droits dérivés enfants	199	191	171	154	144	-6,5%
Total Droits indirects	371	356	341	325	307	-5,5%
NOMBRE DE PRESTATIONS	5 333	4 839	4 761	4 721	4 580	-3,0%
<i>Évolution</i>		-9,3%	-1,6%	-0,8%	-3,0%	

- ↳ Le nombre de prestations directes versées (hors Temps Alterné) s'élève à 3 486 en 2024, contre 3 795 en 2023, soit une baisse marquée de 8,1 %. Cette catégorie reste largement majoritaire dans l'ensemble des prestations servies par le Fonds de majoration (76 %). Dans le détail, les prestations directes sans passage par le Temps Alterné reculent de 4,2 %, tandis que les prestations directes après Temps Alterné diminuent plus nettement de 16 %. Par rapport à 2020, l'ensemble de ces prestations diminue de 9,9 % (-384).
- ↳ Le Temps Alterné se distingue par une hausse marquée en 2024, avec 186 prestations supplémentaires, soit un total de 787 prestations sur l'année (+31 %). Malgré ce rebond, le niveau demeure inférieur à celui de 2020, avec 305 prestations de moins, soit -28 % sur l'ensemble de la période. La remontée observée depuis 2022 ne compense pas le recul intervenu pendant la crise sanitaire.
- ↳ Le nombre de prestations à destination des droits dérivés passe de 325 en 2023, à 307 en 2024, soit une baisse de 5,5 %. Par rapport à 2020, le recul atteint 64 prestations, soit -17 %. Cette composante reste de faible volume, mais s'inscrit dans une tendance baissière.

3.3. Prestations des « Mesures 2023 » du Fonds de majoration

Montant des cotisations et prestations versées

<i>(en M€)</i>	2023	2024
Cotisations Mesures 2023		5,2
Prestations Mesures 2023	-0,2	-2,1
TOTAL	-0,2	3,1
SOLDE MESURES 2023	-0,2	2,9

- ↳ En 2024, les cotisations affectées aux Mesures 2023 atteignent 5,2 M€, tandis que les prestations versées s'élèvent à 2,1 M€. En tenant compte des 0,2 M€ de prestations servies en 2023, le dispositif présente un solde positif cumulé de 2,9 M€.
- ↳ Pour mémoire, l'année 2023 correspondait à la phase de lancement du dispositif, marquée par le versement de 0,2 M€ de prestations entre septembre et décembre, sans cotisations encore comptabilisées.

Nombre de prestations versées

<i>(en nombre de prestations)</i>	2023	2024
Pensions directes	194	766
Réversions	11	22
NOMBRE DE PRESTATIONS	205	788

- ↳ Le nombre total de prestations s'établit à 788 en 2024, contre 205 en 2023. L'année 2024 constitue la première année pleine de mise en œuvre du dispositif, avec des prestations versées sur douze mois, contre seulement quatre en 2023.
- ↳ Seules les prestations relevant de la mesure 1 ont été versées au cours de ces deux exercices.

3.4. Prestations du Fonds d'assurance

En 2024, les prestations versées par le Fonds d'assurance s'élèvent à 1 426 K€ pour 12 prestations servies, contre 389 K€ au titre des 4 prestations servies en 2023.

Prestations versées par le Fonds d'assurance

		2020	2021	2022	2023	2024
PNC	<i>En nombre</i>	11	14	6	3	10
	<i>Montant moyen</i>	80 K€	72 K€	91 K€	86 K€	78 K€
	<i>Age moyen</i>	48,4	50,3	52,1	54,4	52,1
PNT	<i>En nombre</i>	3	4	3	1	2
	<i>Montant moyen</i>	121 K€	238 K€	131 K€	131 K€	322 K€
	<i>Age moyen</i>	54,4	52,6	50,4	62,6	51,2
ENSEMBLE	<i>En nombre</i>	14	18	9	4	12
	<i>Montant moyen</i>	89 K€	109 K€	104 K€	97 K€	119 K€
	<i>Age moyen</i>	49,7	50,8	51,5	56,5	51,9
PRESTATIONS VERSÉES *		1 242 K€	1 963 K€	939 K€	389 K€	1 426 K€

* Montants versés hors opérations diverses, reprises et provisions

- ↳ Le nombre de prestations versées aux PNC s'élève à 10 en 2024, pour un montant moyen de 78 K€ et un âge moyen de 52,1 ans. À titre de comparaison, 3 prestations avaient été servies en 2023, pour un montant moyen de 86 K€ et un âge moyen de 54,4 ans.
- ↳ Chez les PNT, 2 prestations ont été versées en 2024, contre une seule en 2023. Le montant moyen s'établit à 322 K€ en 2024, contre 131 K€ un an plus tôt, et l'âge moyen atteint 51,2 ans.

3.5. Prestations du Fonds social

En raison de l'extinction de l'ATE, qui constituait jusqu'en 2023 la composante principale du Fonds social, le nombre d'aides passe de 30 en 2023 à 5 en 2024. En montant, les prestations versées diminuent de 74 K€ à 15 K€, soit une variation de -79 % sur un an.

Prestations versées par le Fonds social⁶

		2020	2021	2022	2023	2024	N/N-1
ATE	Nombre	71	86	63	26		
	Montant	239 K€	250 K€	188 K€	71 K€		
Aides premier niveau	Nombre	1	7	3	4	1	-75%
	Montant	1,5 K€	11 K€	4,5 K€	6,0 K€	1,5 K€	-75%
Aides sociales classiques	Nombre	4	2	3	0	4	NS
	Montant	10 K€	13 K€	9,0 K€	-3,0 K€	14 K€	NS
TOTAL	Nombre	76	95	69	30	5	-83%
	Montant	251 K€	274 K€	201 K€	74 K€	15 K€	-79%

⁶ À noter que le dispositif d'aide temporaire exceptionnelle (ATE), mis en place en faveur des pensionnés nés entre 1951 et 1961, est arrivé à son terme en 2023.



14 rue des Pyramides, CS 60322,
75041 Paris Cedex 01

 www.crpn.fr